# DESSINATEUR INDUSTRIEL H/F





# DESSINATEUR INDUSTRIEL H/F

### **Missions:**

Il/Elle participe au sein d'une équipe dynamique à l'élaboration et à la conception de nouveaux projets, Il/Elle réceptionne et analyse les données de projets innovants.

Il/Elle met en œuvre les différentes études et plans nécessaires à la réalisation d'une installation industrielle clé en main ou d'adaptation sur site existant.

### Activités:

- ❖ Etudier la conception, la définition de pièces ou d'assemblages à partir d'un cahier des charges.
- Rechercher de solutions techniques (composants, matériaux...).
- \* Réaliser les plans (CAO, DAO)
- Participer à la réalisation du prototype et proposer des améliorations pour gagner en délais et coûts.
- \* Réalisation des plans de fabrication.
- Réalisation de plan d'assemblage.
- \* Remplir le suivi de conception et noter les problèmes de process à résoudre.

Liste d'activités non exhaustive sous couvert des Directives données par la Direction Générale et/ou en fonction de l'évolution de l'entreprise et de ses objectifs.

### Qualifications, expérience requise :

Niveau de diplôme souhaité : Formation Bac +2 dans me domaine de la conception ou de la mécanique.

### Savoir-faire:

- ❖ Maîtriser les techniques liées au dessin industriel.
- \* Réaliser rapidement des plans précis en respectant avec rigueur des normes et un cahier des charges.
- Maîtriser la géométrie dans l'espace : perspectives, dessin tridimensionnel...
- Avoir de la rigueur et de la minutie (quantités, cotes).
- Étre très précis pour limiter les risques d'erreurs.
- ❖ Maîtriser les logiciels de DAO et de CAO (2 et 3 D), Solidworks est un plus.
- Avoir des bases en méthodes de production.

Savoir-être: Autonomie, Esprit d'équipe, Polyvalent, Compréhension des termes techniques en anglais.

## **Conditions d'embauche:**

Lieu d'exercice : 1 Rue Héraclès, PA de la Haute Borne, 59493 Villeneuve d'Ascq.

CDI.

Etam.

Rémunération à définir selon profil.

Mutuelle Malakoff Humanis – Surcomplémentaire 5 prise en charge à 100% par l'employeur.